

Liberté-Egalité-Fraternité

Département des Pyrénées-Orientales

Séance du CM -

Nombre de conseillers :

en exercice : 5 -cinq-

Absent : 0-zéro-

convocation : 19 août 2025

publication en une page

contrôle de légalité :

DEPOT PREFECTURE

**EXTRAIT du REGISTRE des
du Conseil Municipal d**

Le trois septembre deux mille vingt-cinq

les membres du conseil municipal de la commune de Coustouges se sont réunis dans la salle du conseil municipal en séance publique, sous la présidence de M. Anrigo Michel, Maire de Coustouges

Étaient présents outre le Maire sus nommé

MM les conseillers municipaux et Adjoint : MIRALLES Richard, IGLESIAS

Marc, GARRIGUE Michel, BECK Martine,

A été nommée secrétaire : BECK Martine

Les membre du Conseil Municipal de la commune de Coustouges, formant la majorité des membres pour pouvoir valablement délibérer, sur l'objet suivant :

Décision modificative N° 4 – Virement de crédits section investissement

Le Maire de Coustouges,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'adoption du budget primitif 2025 de la commune en date du 7 avril 2025

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur,

Considérant que des travaux supplémentaires non prévus au BP 2025 sont à réaliser à l'appartement communal loft 1 ;

Considérant la facture de But international relative à la rénovation de la cuisine

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

D'autoriser les virements de crédits suivants

Section Investissement dépenses :

Chapitre	Article budgétaire M57	Opération M57	Objet	Montant des virements
21	2172	161	Aménagements de terrains	-1 000.00 €
21	2188	160	Immob corporelles en cours	1 000.00 €
			Total des virements	0.00 €

M. le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, an que dessus

Michel Anrigo, Maire de Coustouges

Les membres présents ont signé le registre des délibérations.
Copie certifiée conforme, faite en Mairie, le trois septembre deux mille vingt-cinq